Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 01.07.2016 Numéro de version 104 Date d'impression: 04.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Alkoholglanzreiniger
- Numéro d'article : 1002281725002
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :

Stockmeier Chemie GmbH & Co.KG

Am Stadtholz 37 D-33609 Bielefeld

Tel.: 00 49 / 521 / 30 37 - 0 Fax: 00 49 / 521 / 30 37 - 159

- Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-162, 3037-311 ou 3037-328

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA 01 45 42 56 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) nº 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Indications complémentaires:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

- Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%
	1	auita naga O

(suite page 2)

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018 Numéro de version 104 Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Alkoholglanzreiniger

(suite de la page 1)

CAS: 85586-07-8

EINECS: 287-809-4

Reg.nr.: 01-2119489463-28

CAS: 111-76-2

EINECS: 203-905-0

Reg.nr.: 01-2119475108-36

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic

Chronic 3, H412

2-butoxyéthanol m

Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
- Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

- < 5 % agents de surface anioniques,
- < 5 % agents de surface non ioniques,

parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :

Laver à l'eau.

Changer les vêtements contaminés, souillés.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Consulter un ophtalmologiste en cas de troubles survenants.

- après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

En cas de combustion incomplète, il peut se former du monoxyde de carbone CO.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Inflammation possible sur une grande distance.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant Voir point 8.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018 Numéro de version 104 Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Alkoholglanzreiniger

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les fosses, les sous-sols et/ou des eaux .

Diluer avec beaucoup d'eau.

En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Il existe un danger d'explosion.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation / aspiration dans les magasins et aires de travail.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :

Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.

Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- Autres indications sur les conditions de stockage :

Observer les prescriptions / règles techniques concernant le stockage des liquides inflammables.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

67-63-0 2-propanol (2,5-10%)

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018 Numéro de version 104 Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Alkoholglanzreiniger

(suite de la page 3)

111-76-2 2-butoxyéthanol m (< 2,5%)

VME Valeur momentanée: 147,6 mg/m³, 30 ppm Valeur à long terme: 9,8 mg/m³, 2 ppm Risque de pénétration percutanée

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

- Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas de formation de brouillards de pulvérisation, une protection respiratoire est nécessaire

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné A-P2
- Protection des mains : Gants de protection ou crème de protection de la peau
- Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- Protection du corps : Vêtement de protection standard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles				
- Indications générales.				
- Aspect:	liquido			
Forme : Couleur :	liquide Bleu			
- Odeur :	caractéristique			
- valeur du pH à 20 °C:	11-11,5			
- Modification d'état				
Point de fusion :	non déterminé			
Point d'ébullition :	> 70 °C			
- Point d'éclair :	~ 49 °C			
	pas la combustion			
- Température d'inflammation :	240 °C			
•	(valeur la plus basse des composants individuels)			
- Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur- air peuvent se former.			
	(authorized T			

(suite page 5)

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018 Numéro de version 104 Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Alkoholglanzreiniger

(suite de la page 4)

- Limites d'explosivité :

inférieure : 1,1 Vol % supérieure : 12,0 Vol %

(valeur la plus basse et la plus élevée des composants individuels)

- Pression de vapeur à 20 °C: < 25 hPa

- **Densité à 20 °C:** 1,00 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, formation de monoxyde de carbone CO et de gaz carbonique CO2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LE	- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
85586-07-8	85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts			
Oral	LD50	1800 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)		
67-63-0 2-µ	67-63-0 2-propanol			
Oral	LD50	4570 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rab)		
		13400 mg/kg (rab)		
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	30 mg/l (rat)		
111-76-2 2	111-76-2 2-butoxyéthanol m			
Oral	LD50	1000-2000 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	1000-2000 mg/kg (201)		
	LC 50 / 4 h	10-20 mg/l (rat)		

- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Aucun effet irritant. L'effet desséchant augmente la sensibilisation.
- des yeux : Légèrement irritant
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018 Numéro de version 104 Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Alkoholglanzreiniger

(suite de la page 5)

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :		
85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts		
EC 50 / 48 h	1-10 mg/l (Daphnia magna)	
EC 50 / 72 h	10-100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
LC 50 / 96 h	1-10 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
NOEC	0,508 mg/l (Daphnia magna)	
67-63-0 2-propanol		
EC 50 / 48 h	> 100 mg/l (Daphnia magna)	
EC 50 / 72 h	> 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
LC 50 / 48 h	> 100 mg/l (Leuciscus idus)	
111-76-2 2-butoxyéthanol m		
EC 50 / 16 h	> 700 mg/l (Pseudomonas putida)	
EC 50 / 48 h	1550 mg/l (Daphnia magna)	
EC 50 / 72 h	1840 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
LC 50 / 96 h	1474 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: n'est pas applicable
- vPvB: n'est pas applicable
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018 Numéro de version 104 Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Alkoholglanzreiniger

(suite de la page 6)

- Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.

- Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales
- Recommandation :

E m b a l l a g e s c o n s i g n é s : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage ! Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

Attention : les résidus se trouvant dans les récipients peuvent constituer un risque d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder des récipients non nettoyés.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ON - ADR, IMDG, IATA	U néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, IMDG, IATA - Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin :	Non applicable. Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annex Il de la convention Marpol et au recueil IBC 	r e Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018 Numéro de version 104 Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Alkoholglanzreiniger

(suite de la page 7)

- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- REGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Application: Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.

- Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.

- Contact :

Frau S. Ademoglu

Frau L. Hüser

Herr G. März

- Acronymes et abréviations:

LEV. Local Exhaust Ventilation

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Éye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3